



Règlements nationaux Sports-collectifs

2018-2019

Dans l'ensemble des sports collectifs l'Ugssel organise deux types de championnats : ELITE et PROMOTIONNEL pour les catégories Minimes Garçons et Filles, Cadets Garçons, Cadettes/Juniors Filles, Juniors Garçons.

1. Conditions d'inscription	page 2
2. Mode de qualification	page 2
3. Organisation de la phase finale	page 3
4. Catégories d'âge	page 8
5. Règles de qualification des joueurs	page 8
6. Précisions par sport	page 9
7. Arbitrage	page 9
8. Tenue sportive	page 12
9. Forfait	page 13
10. Commissions disciplinaire et réglementaire	page 13
11. Informations pratiques et qualifications	page 13

1. Conditions d'inscription

Le championnat ELITE est ouvert à tous les établissements.

Pour le championnat PROMOTIONNEL, ne peuvent participer dans les catégories concernées et/ ou les catégories supérieures, les établissements ayant :

- une section sportive déclarées MEN ou fédérale,
- des élèves bénéficiant d'horaires aménagés,
- une A.S. en relation avec un club (convention/partenariat),
- les établissements qui répondent aux conditions ci-dessus, et qui s'engagent en promo dans leur territoire ne pourront prétendre à une qualification aux championnats nationaux

Attention, une équipe qui aura réalisé **une 1^{ère} ou 2nde place** aux nationaux PROMOTIONNEL devra, pour prétendre à une qualification aux nationaux, s'inscrire en ELITE l'année suivante.

La liste des équipes concernées, par leurs résultats 2018, est consultable sur le site national.

Cette restriction s'applique exclusivement l'année qui suit la réalisation de cette place. Elle sera autorisée à s'inscrire en PROMOTIONNEL dans son territoire sans pouvoir prétendre se qualifier ou être invitée aux championnats dans ce niveau.

Les lycées ayant des classes à option EPS, donc proposant deux activités pour le CCF, sont autorisés à participer à ce championnat PROMOTIONNEL.

La participation à ce championnat PROMOTIONNEL devra être validée par le conseil d'administration des comités ou à défaut des territoires concernés.

Pour rappel, un établissement scolaire ne peut avoir qu'une équipe dans les finales nationales.

Si au niveau territorial plusieurs équipes sont engagées, seule celle du championnat ELITE pourra être qualifiée pour les phases nationales.

Les équipes qualifiées devront saisir la liste de leurs joueurs dans Usport dans les 6 jours qui suivent la date limite de qualification, **et adresser à leur territoire un chèque de caution de 500€.** Le territoire validera alors leur participation au tournoi national. **Sans cette formalité, passé ce délai, leur participation au national ne sera plus assurée.**

En cas de forfait suite à l'inscription sur Usport, soit au plus tard 24 jours avant le début de la compétition, le territoire de l'équipe forfait versera le chèque de caution qu'elle aura reçu à l'organisateur de la compétition.

2. Mode de qualification

2.1. En championnat ELITE

2.1.1. Par sport, catégorie et sexe

L'équipe classée 1^{ère} de chaque super-territoire **ou une des équipes suivantes** est qualifiée pour les finales nationales

Si le nombre de super-territoires (ex super-régions) présentant des équipes est supérieur à 6, une phase qualificative sera organisée.

Lorsque, de manière exceptionnelle -cas du VB JG,CJF et CG cette année- le nombre de qualifiés peut être supérieur à 6, les modes de qualifications sont décrits dans le sport concerné.

2.1.2. Organisation de la phase qualificative inter- super -territoires

Cette phase qualificative concernera les premiers des super-territoires (ex super-régions) présentant *les moins bons résultats sportifs l'année précédente*. Elle opposera, dans la mesure du possible, des équipes de super-territoires (ex super-régions) limitrophes.

Les équipes des super-territoires (ex super-régions) ayant eu l'année précédente le champion national et le vice champion ne pourront se rencontrer lors de cette phase.

Les frais de déplacement seront pris en charge par l'UN.

Parmi les super-territoires (ex super-régions) éventuellement concernés, le super-territoire (ex super-région) ayant eu le moins d'équipes engagées se déplacera.

2.2. En championnat PROMOTIONNEL

2.2.1. Par sport, catégorie et sexe

L'équipe classée 1^{ère} **ou une des équipes suivantes** de chaque super-territoire est qualifiée pour les finales nationales.

Si un ou des territoires ne présentent pas d'équipe, un nombre d'équipes équivalent seront repêchés pour participer aux finales nationales.

2.2.2. Gestion des repêchages

Ces repêchages seront attribués de la manière suivante:

- au super-territoire (ex super-région) qui organise les finales nationales l'année en cours
- au super-territoire dont l'équipe représentante était championne nationale l'année précédente
- au super-territoire dont l'équipe représentante était vice-championne nationale l'année précédente
- Puis au super-territoire dont l'équipe était 3^{ème} l'année précédente puis 4^{ème}... (etc.)

Les super territoires seront informés de leur ordre de repêchage pour leur 1^{ère} équipe non qualifiée.

Un super-territoire ne pourra participer avec plus de 2 équipes sauf s'il est super-territoire organisateur et que toutes les invitations n'ont pas permis d'arriver à un tableau complet (8 équipes).

2.2.3. Cas du comité ou du super-territoire (ex super-région) organisateur

Le comité ou le super-territoire (ex super-région) organisateur a la possibilité d'inviter pour une catégorie, une équipe de son comité ou super-territoire qui n'a pas obtenu sa qualification sur les critères sportifs évoqués ci-dessus.

Le super-territoire peut choisir d'inscrire son équipe invitée en PROMOTIONNEL ou ELITE, à partir du moment où cette équipe a participé au championnat dans sa filière dans son territoire.

Si l'équipe invitée est dans le championnat PROMOTIONNEL, cette qualification est automatique et la compétition peut rassembler dans ce cas jusqu'à 9 équipes.

Si l'équipe invitée est dans le championnat ELITE, cette qualification est automatique uniquement si le nombre de super-territoires présentant des équipes est égal ou inférieur à 5. Dans le cas contraire, cette équipe participe à la phase qualificative super-inter-territoires.

Lorsque des qualifications supplémentaires seront nécessaires dans chacune des filières (cas des compétitions à filière unifiée lors de la phase nationale – FU CJF, FU MF, RU CJF, RU CG, RU MF- les critères de qualification s'appuieront sur les résultats de l'année précédente –comme décrit ci-dessus, puis sur les ST présentant le plus grand nombre d'équipes engagées dans le sport et la catégorie .

3. Organisation de la phase finale

3.1. Championnat ELITE

3.1.1. Déroulement du championnat

- 1^{er} temps : championnat en temps réduit
- 2nd temps : finales en temps complet

Ce championnat rassemble de 4 à 6 équipes selon le nombre de super-territoires (ex super-régions) ayant engagés des équipes.

Les lettres attribuées par tirage au sort intégral déterminent l'ordre des matchs et la constitution des poules (6 équipes en sports de salle).

3.1.2. **4 équipes** qualifiées : 8 matchs = M1 (Match 1) à M8

☑ Championnat : 1 poule unique, toutes les équipes se rencontrent (M1 à M6) selon l'ordre suivant :

- 1^{er} tour : M1 = A – B / M2 = C – D
- 2nd tour : M3 = Perdant M1 – Perdant M2 / M4 = Gagnant M1 – Gagnant M2
 ☛ S'il y a un match nul, lors du 1^{er} tour l'ordre est le suivant : M3 = A – C / M4 = B – D
- 3^{ème} tour : M5 et M6 = les équipes qui ne se sont pas rencontrées ou M5 = B – C / A – D

☑ Finales :

- M7 = pour la 3^{ème} place : 3^{ème} contre 4^{ème}
- M8 = pour la 1^{ère} place : 1^{er} contre 2^{ème}

3.1.3. **5 équipes** : 12 matchs = M1 (Match 1) à M12

☑ Championnat : 1 poule unique, toutes les équipes se rencontrent (M1 à M10) selon l'ordre suivant :

- 1^{er} tour : M1 = A – B / M2 = C – D / exempt E
- 2^{ème} tour : M3 = A – E / M4 = B – C / exempt D
- 3^{ème} tour : M5 = D – E / M6 = A – C / exempt B
- 4^{ème} tour : M7 = B – E / M8 = A – D / exempt C
- 5^{ème} tour : M9 = C – E / M10 = B – D / exempt A

☑ Finales :

- M11 = pour la 3^{ème} place : 3^{ème} contre 4^{ème}
- M12 = pour la 1^{ère} place : 1^{er} contre 2^{ème}
 ☛ L'équipe classée 5^{ème} reste 5^{ème} et ne joue pas de match de classement

3.1.4. **6 équipes**

● **En sports de salle** : 13 matchs = M1 (Match 1) à M13

☑ Championnat : 2 poules de 3 équipes, toutes les équipes se rencontrent (M1 à M6)

- 1^{er} tour : M1 = A – B / M2 = X – Y / exempts C et Z
- 2^{ème} tour : M3 = B – C / M4 = Y – Z / exempts A et X
- 3^{ème} tour : M5 = C – A / M6 = X – Z / exempts B et Z

☑ Quarts de finale :

- M7 = Q1 : 2^{ème} poule 1 contre 3^{ème} poule 2
- M8 = Q2 : 3^{ème} poule 1 contre 2^{ème} poule 2

☑ Demi-finales :

- M9 = D1 : vainqueur M7 (Q1) contre 1^{er} poule 2
- M10 = D2 : vainqueur M8 (Q2) contre 1^{er} poule 1

☒ Finales :

- M11 = pour la 5^{ème} place : Perdant M7 (Q1) contre Perdant M8 (Q2)
- M12 = pour la 3^{ème} place : Perdant M9 (D1) contre Perdant M10 (D2)
- M13 = pour la 1^{ère} place : Gagnant M9 (D1) contre Gagnant M10 (D2)

● **En Rugby et en Football** : 18 matchs en rugby, 15 en football

☒ Championnat : 1 poule unique, toutes les équipes se rencontrent (M1 à M12 ou 15) selon l'ordre suivant :

- 1^{er} tour : M1 = A – F / M2 = B – E / M3 = C – D
- 2^{ème} tour : M4 = F – E / M5 = A – D / M6 = C – B
- 3^{ème} tour : M7 = E – D / M8 = F – B / M9 = C – A
- 4^{ème} tour : M10 = D – B / M11 = E – A / M12 = C – F
- 5^{ème} tour (sauf en FB) : M13 = A – B / M14 = D – F / M15 = C – E

☒ Finales :

- M13 ou M16 = pour la 5^{ème} place : 5^{ème} contre 6^{ème}
- M14 ou M17 = pour la 3^{ème} place : 3^{ème} contre 4^{ème}
- M15 ou M18 = pour la 1^{ère} place : 1^{er} contre 2^{ème}

3.1.5 7 équipes ou plus

Pour des nombres de participants supérieur à 6 (sauf VB pour 7 ou 8 équipes)

On applique les formules de rencontres décrites ci-dessous pour le promotionnel

3.1.6. Attribution des points

Handball et Rugby : Gagné = 3 pts Nul = 2 pts Perdu = 1 pt

Football et Futsal : Gagné = 4 pts Nul = 2 pts Perdu = 1 pt

Basket-ball : Gagné = 2 pts Perdu = 1 pt

Volley-ball : Gagné = 3 pts (2 sets à 0) / 2pts (2 sets à 1) Perdu = 1 pt (2 sets à 1) / 0 pt (2 sets à 0)

3.1.7. En cas d'égalité dans les poules de classement

Les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

1. des points acquis lors des rencontres les ayant opposées
2. du goal-average, set-average ou point-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
3. du goal-average, set-average ou point-average général
4. du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge)
5. du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par ex carton jaune ou exclusion temporaire)
6. de la meilleure attaque
7. de la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Attention : ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.

3.2. Championnat PROMOTIONNEL

Le championnat PROMOTIONNEL se déroule 2 temps :

- 1^{er} temps : 3 tours selon la formule échiquier
- 2nd temps : ¼, ½ et finales

Il rassemble 8 ou 9 équipes (par défaut 7 ou 6).

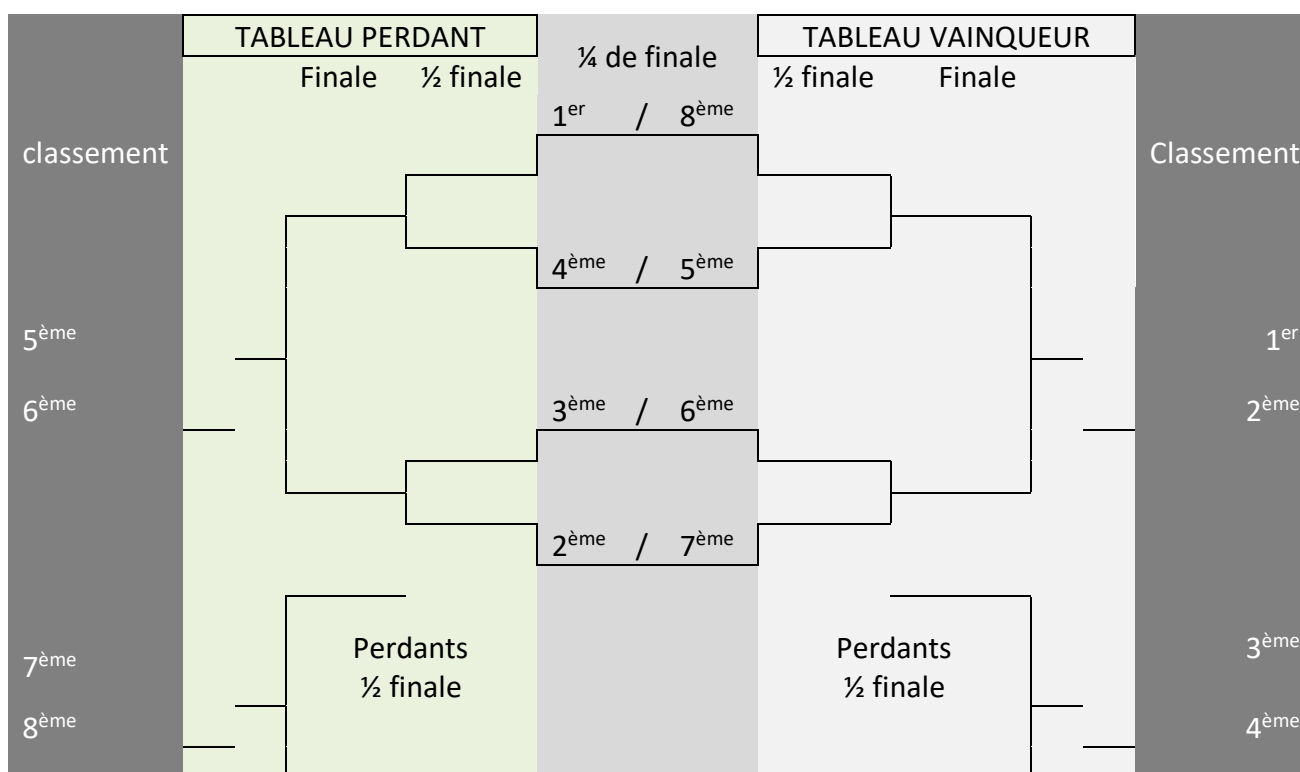
Tous les joueurs d'une équipe doivent prendre part à chaque match de l'équipe. (voir modalités pour chaque sport). Cette obligation non remplie entraîne match perdu par forfait pour l'équipe fautive.

3.2.1. Formule à 8 équipes

☑ 1^{er} temps (formule échiquier) :

- Tirage au sort intégral puis classement à l'issue du 1^{er} tour.
- 2^{ème} tour : le 1^{er} rencontre le 2^{ème}, le 3^{ème} rencontre le 4^{ème} et ainsi de suite puis un classement cumulé des 2 tours est effectué.
 - ☛ Pendant l'échiquier, une équipe ne peut rencontrer deux fois le même adversaire.
- 3^{ème} tour : le 1^{er} rencontre le 2^{ème}, le 3^{ème} rencontre le 4^{ème} et ainsi de suite puis un classement cumulé des 3 tours est effectué.

☑ 2nd temps : tableau ¼, ½ et finale



3.2.2. Formule à 9 équipes

Le tournoi national peut rassembler 9 équipes au maximum (cas où le territoire organisateur invite une équipe et que les 8 autres places sont attribuées sportivement sans invitation).

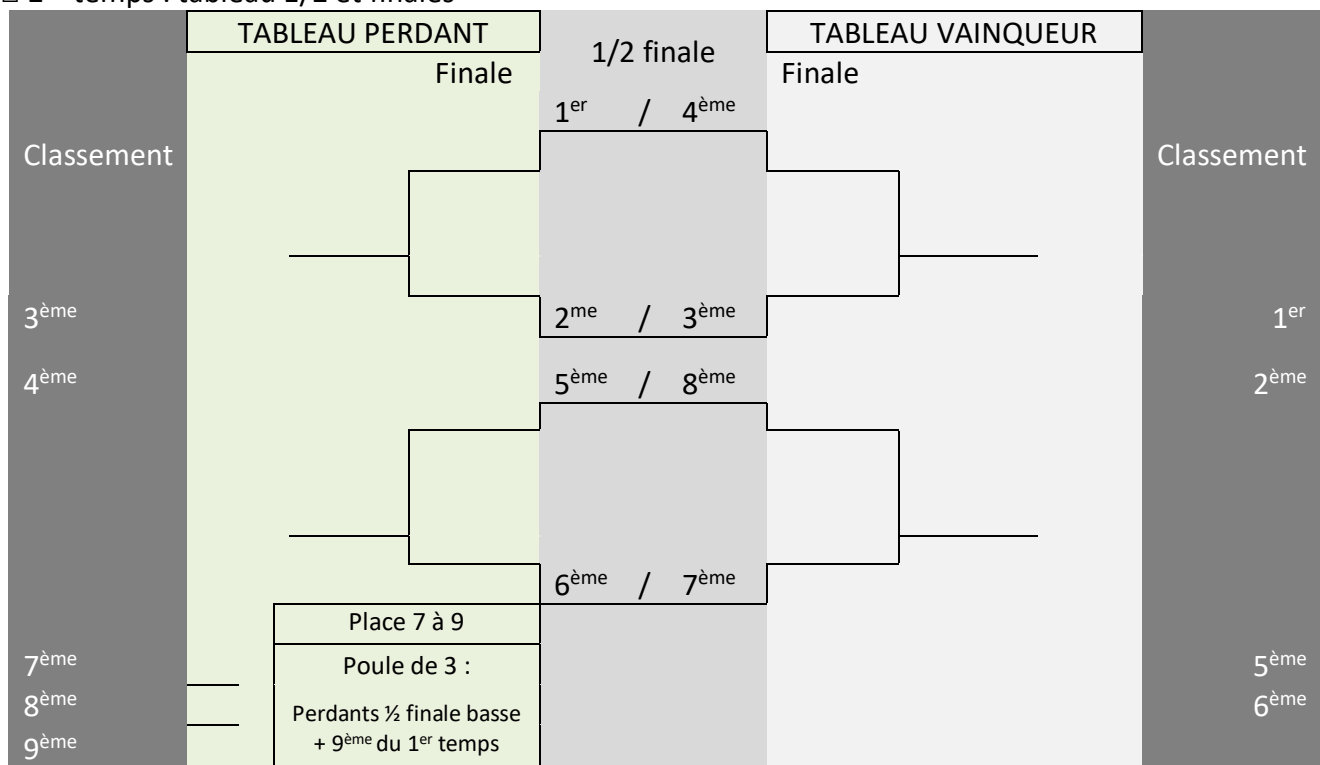
☑ 1^{er} temps : Tour 1 et 2 – Formule échiquier adaptée

1^{er} tour : Composition des poules par tirage au sort intégral

Poule 1			Poule 2			Poule 3		
A			D			G		
B			E			H		
C			F			I		
Ordre des rencontres								
A - B			D - E			G - H		
B - C			E - F			H - I		
A - C			D - F			G - I		

2 ^{ème} tour : Composition des poules selon classement du 1 ^{er} tour								
Poule 4			Poule 5			Poule 6		
1 ^{er} Poule 1			1 ^{er} Poule 2			1 ^{er} Poule 3		
2 ^{ème} Poule 2			2 ^{ème} Poule 3			2 ^{ème} Poule 1		
3 ^{ème} Poule 3			3 ^{ème} Poule 1			3 ^{ème} Poule 2		
Ordre des rencontres : même dispositif qu'au 1 ^{er} tour								
FIN DU 1 ^{ER} TEMPS								
Classement des équipes en fonction des résultats des 4 matchs disputés / équipe								

☐ 2nd temps : tableau 1/2 et finales



3.2.4. 7 équipes

☐ 1^{er} temps : formule échiquier adaptée ; lors du 1^{er} tour, l'équipe exempte est tirée au sort.

- L'exempt se voit attribuer les points d'un match nul avec un goal-average de 0.
- Le dernier du classement après chaque tour devient l'exempt.
- Une équipe ne peut être exempte qu'une seule fois.

☒ 2nd temps : tableau ¼, ½ et finale

- ¼ finales idem à 8 équipes mais le 1^{er} est exempt : 2 – 7 / 3 – 6 / 4 – 5
- ½ finales et finales pour les 4 gagnants : Gagnant 2-7 / Gagnant 3-6 et Gagnant 4-5 / 1^{er}
- Tournoi triangulaire pour les perdants selon les modalités suivantes :
 - Perdant 2-7 / Perdant 3-6
 - Perdant 4-5 contre Perdant match précédent
 - Perdant 4-5 contre Gagnant 1^{er} match

3.2.5. 6 équipes

☒ Championnat : 1 poule unique, toutes les équipes se rencontrent (M1 à M15) selon l'ordre suivant :

- 1^{er} tour : M1 = A – F / M2 = B – E / M3 = C – D
- 2^{ème} tour : M4 = F – E / M5 = A – D / M6 = C – B
- 3^{ème} tour : M7 = E – D / M8 = F – B / M9 = C – A
- 4^{ème} tour : M10 = D – B / M11 = E – A / M12 = C – F
- 5^{ème} tour : M13 = A – B / M14 = D – F / M15 = C – E

☒ Finales :

- M13 ou M16 = pour la 5^{ème} place : 5^{ème} contre 6^{ème}
- M14 ou M17 = pour la 3^{ème} place : 3^{ème} contre 4^{ème}
- M15 ou M18 = pour la 1^{ère} place : 1^{er} contre 2^{ème}

3.2.6 10 équipes ou plus

* 1^{er} temps : tours 1 et 2

On constituera autant de groupes de 3 que nécessaire (compléter par des groupes de 4 pour 10, 11, 13 et 14 équipes). Les groupes 1 et 2 pourront comporter 4 équipes.

Toutes les équipes jouent 2 matchs lors de ce 1^{er} tour.

Ordre des matchs identiques au déroulement à 9 équipes.

Dans les groupes de 4, les 2 matchs pour chaque équipe sont tirés au sort parmi les 3 formules suivantes A-B et C-D, A-C et B-D, A-D et B-C.

A l'issue du tour 1, les équipes sont réparties dans les groupes selon leur classement, selon la routine suivante 1^{er} groupe 1, 2^{ème} groupe 2, 3^{ème} groupe 3 puis 1^{er} groupe 2, 2^{ème} groupe 3, 3^{ème} groupe 1 (ou 3^{ème} groupe 4 si 4 groupes) Les 3^{èmes} et 4^{èmes} des groupes 1 et 2 sont répartis dans la même poule sans se rencontrer à nouveau. Pour les groupes de 4 même système qu'au 1^{er} tour. Si des matchs ont déjà été faits au 1^{er} tour, on ne dispute que les matchs possibles.

FIN DU 1^{ER} TEMPS

Classement des équipes en fonction des résultats des 4 matchs disputés / équipe

* 2^{ème} temps :

Les équipes sont réparties selon leur classement en 4, 3, 3 pour 10 équipes ;

4,4 et 3 pour 11 ; 4, 4, 4 pour 12 ; 4, 3, 3,3 pour 13 ; 4, 4, 3,3 pour 14 ; 4, 4, 4 et 3 pour 15 ;

Les 4 premiers disputent les ½ finales et finales de la manière décrite dans la formule à 9

Les 3 suivants les places 5 à 7, les 3 derniers les places 8 à 10.

Et ainsi de suite pour + de 10 équipes

3.2.7 Attribution des points

Volley-ball, Basket-ball, Handball et Rugby : Gagné = 3 pts Nul = 2 pts Perdu = 1 pt

Football et Futsal : Gagné = 4 pts Nul = 2 pts Perdu = 1 pt

3.2.8. En cas d'égalité dans les poules de classement

Les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

1. des points acquis lors des rencontres les ayant opposées.
2. du goal-average, set-average ou point-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
3. du goal-average, set-average ou point-average général.
4. du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge).
5. du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par ex carton jaune ou exclusion temporaire)
6. de la meilleure attaque.
7. de la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Attention : ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.

Voir spécificités des filières unifiées (Fu MF et CJF ; Ru CG, CJF, MF) qui fonctionnent selon le déroulement décrit pour la filière Championnat Promotionnel

4. Catégories d'âge

Les catégories d'âge sont celles définies dans les règlements généraux UGSEL. (voir spécificités en FB élite CG et JG)

Pour les 2 championnats ELITE et PROMOTIONNEL, les féminines sont autorisées à intégrer des équipes masculines dans les catégories benjamins et minimes sans toutefois pouvoir participer dans la catégorie supérieure.

5. Règles de qualification des joueurs

5.1 Participation d'un joueur

Un joueur ne peut participer à deux rencontres de sports différents ou de catégories différentes lors d'un même championnat.

En cas d'infraction, les deux rencontres auxquelles le joueur aura participé seront perdues pour les équipes fautives.

Un joueur, inscrit sur la feuille d'engagement, peut participer à une rencontre à n'importe quel moment de celle-ci. Le nombre minimum de joueurs doit être présent pour démarrer le championnat.

5.2 Intégration des Seniors

Les joueurs seniors ne peuvent plus participer aux championnats nationaux SAUF EN QUALITE DE JEUNE OFFICIEL.

5.3 Sur-classement

Les licenciés d'une catégorie d'âge inférieure sont admis à participer aux épreuves de la catégorie immédiatement supérieure si le médecin reconnaît cette aptitude exceptionnelle.

Dans ce cas, le joueur devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de sur-classement précisant le sport autorisé, pour être admis à participer.

Le double sur-classement, **possible que pour les** Minimes Filles 2^{ème} année dans la catégorie unique Cadettes/Juniors Filles, est autorisé sous réserve de la présentation d'un certificat médical de double sur-classement.

Le sur-classement (simple et double cumulés) est autorisé dans les limites suivantes :

- ELITE : FB 4 / BB 2 / HB 2 / VB 3 / Rugby 2 / FS 2
- PROMOTIONNEL : FB 2 / BB 1 / HB 2 / VB 2 / Rugby 2 / FS 2 / TS 2

Ce nombre correspond aux joueurs inscrits pour l'engagement via U sport.

6. Précisions par sport

	Championnat National ELITE	Championnat National PROMOTIONNEL
Basket-ball	5 x 5 (min 7 joueurs – max 10)	3 x 3 (min 5 joueurs – max 6 dont le JO.) Sur 1 panier Règlement fédéral simplifié avec deux JO
Volley-ball	4 x 4 en minimes (minimum 5 joueurs – maxi 8) 3 x 3 pour les autres catégories (minimum 4 joueurs, maxi 6)	4 x 4 (min 5 joueurs – max 8 dont le JO.) Terrain 7 x 14m toutes catégories pour les 2 filières
Handball	7 x 7 (min 9 joueurs – max 12) Terrain 40 x 20m ou 38 x 18m	6 x 6 (min 8 joueurs – max 10 dont le JO.) Terrain 40 x 20m ou 38 x 18m
Football	11 x 11 (min 13 joueurs – max 16)	7 x 7 (min 8 joueurs – max 11 dont le JO.) ½ Terrain
Rugby	7 x 7 (min 9 joueurs – max 12) Terrain 56 x 36m	7 x 7 (min 9 joueurs – max 12 dont le JO.) Terrain 56 x 36m
Futsal	5 x 5 (min 7 joueurs – max 10)	5 x 5 (min 7 joueurs – max 10 dont le JO.)

En ELITE, le Jeune Officiel (JO), n'est pas intégré dans le nombre maximum de joueurs.

En PROMOTIONNEL, le jeune officiel (JO), non joueur, fait partie de l'effectif maximum mais pas minimum.

Le non-respect des nombres minimum et maximum de joueurs par équipe, ainsi que du nombre maximum de surclassement en début de tournoi national entraîne automatiquement match perdu pour l'équipe concernée.

7. Arbitrage

7.1. Championnat ELITE

Dans cette filière, le jeune officiel se consacre uniquement à sa fonction d'arbitre.

7.2. Championnat PROMOTIONNEL

Pour toutes les catégories, le jeune officiel lorsqu'il officie est, autant que faire se peut, encadré par l'enseignant de l'équipe à laquelle il appartient. Cet enseignant peut en cas de nécessité demander un temps mort arbitre et intervenir lors des arrêts de jeu.

Un jeune officiel appartenant à l'établissement peut jouer. Si c'est un jeune officiel d'un autre établissement, il est intégré dans le nombre de joueurs de l'équipe sans pouvoir jouer.

7.3. Définition du Jeune Officiel

Est considéré comme Jeune Officiel, un élève scolarisé ou un jeune âgé de moins de 21 ans qui présente les qualifications requises (UGSEL ou fédéral).

7.4. Commun aux 2 filières

Chaque équipe qualifiée pour une phase finale de championnat national **Minime, Cadet et Cadette/Junior Fille, (élite et promotionnel)** et les Juniors Garçons (filière promotionnelle) et **cadets - juniors garçons Foot (filière élite)** doit présenter un jeune officiel dont la compétence devra être certifiée et validée au niveau territorial, super-territorial (ex super-région) ou national UGSEL ou par un diplôme fédéral. Il appartiendra à l'AS, le comité ou le territoire de l'équipe qualifiée.

En **Junior Garçon** (filière élite) la présence d'un jeune officiel certifié suite à un stage national UGSEL ou par un diplôme fédéral est possible.

Le jeune officiel est à disposition de l'organisateur, il peut arbitrer, en fonction de ses compétences, des matchs de la filière Elite ou promotionnel. Il doit être présent 20 minutes avant l'horaire du match pour lequel il est désigné.

7.5. Caution jeune arbitre et vérification de la qualification

En catégorie Cadet, Cadette/Junior Fille et Mimine et juniors promo : **une somme forfaitaire de 300€ devra être remise au délégué sportif avant le début du tournoi par toutes les équipes .**

Le non-dépôt en début de tournoi national entraîne automatiquement match perdu pour l'équipe concernée.

Cette somme sera utilisée pour moitié :

- à l'organisateur pour couvrir les frais des arbitres fédéraux (si besoin.)
- à l'Ugsel Nationale pour développer la formation et des actions en faveur des Jeunes Officiels.

La vérification de la qualification requise est réalisée, **lors du championnat national.**

Elle **se situe** à 20 pts sur la grille de référence d'arbitrage et est délivrée par le responsable arbitrage ou le délégué sportif

7.6. Conditions de validation HNSS

Pour obtenir la validation HNSS, un jeune officiel devra :

- officier lors d'un championnat national des catégories Cadets Garçons, Cadettes/Juniors Filles ou Juniors Garçons.
- être convoqué par l'UGSEL nationale ou accompagner une équipe de son super-territoire (ex super-région), dans les catégories citées ci-dessus.
- obtenir une note supérieure à 30 points lors de son évaluation par le responsable des arbitres désigné par l'UGSEL pour la compétition (référence grille d'évaluation incluse dans les livrets de formation spécifique à chaque sport).

- répondre aux critères de niveau précisés pour la catégorie concernée.

7.7. Prise en charge financière

☑ JO **convoqués par l'UGSEL Nationale** (Arbitres, commissaires sportifs) **et non compétiteurs** :

- Hébergement = UGSEL Nationale
- Transport = UGSEL Nationale
- Repas = Organisateur

☑ JO **compétiteurs ou non compétiteurs** :

- Hébergement = A.S.
- Transport = A.S. mais PKm
- Repas = A.S.

Un jeune officiel convoqué par l'UGSEL Nationale peut couvrir une équipe de son territoire, dans ce cas l'équipe prend en charge tous les frais.

7.8. Niveau requis

7.8.1. ELITE

	VB	BB	HB	FS	FB	RU
Cadets	JO +16	Région	Garçons : National 18G Filles : Ligue 18G ou 18F	17 ligue (FB) Pas de diplôme spécifique jeune FFF	19 Ligue ou 17 National	Stagiaire ou ACF (Arbitre en Cours de Formation)
Minimes	Tout niveau fédéral+ jeune ayant suivi une formation scolaire territoriale					
Benjamins Tri -sports	Tout niveau fédéral + jeune ayant suivi une formation scolaire de quelque niveau que ce soit (départemental-régional ou national)					

Et s'ajoutent :

- Les jeunes officiels validés pour le niveau concerné lors d'un stage national,
- Les jeunes des sections sportives arbitrage de lycée ou collège dont leur formateur peut attester du niveau.

7.8.2. PROMOTIONNEL

Le niveau requis est celui d'une formation Ugsel du comité, du territoire ou nationale validée avec le livret d'arbitrage.

Chaque équipe devra fournir avant la compétition, la **qualification** de son jeune officiel accompagnateur.

Pour les 2 filières, cette vérification de qualification est réalisée par un écrit et une mise en situation pratique.

7.9. En cas d'absence d'arbitre lors d'un match

L'absence d'un arbitre désigné ne peut en aucun cas motiver le report d'une rencontre de championnat UGSEL quel que soit le niveau auquel se dispute la compétition.

Si le ou les arbitres désignés sont absents à l'heure prévue ou après un délai raisonnable compatible avec les impératifs d'organisation :

- Il sera fait appel à tout arbitre officiel neutre présent,

- A défaut, il sera fait appel à tout arbitre officiel présent, le plus qualifié assurant l'arbitrage,
- A défaut, chaque équipe présentera une personne susceptible d'arbitrer.

Si la rencontre n'a pas lieu par défaut de présentation d'arbitre par les équipes, celles-ci perdront toutes les deux la rencontre.

La (ou les) personne(s) désignée(s) ne peut (peuvent) en même temps arbitrer et diriger une équipe.

7.10. Validations des jeunes officiels (HNSS) et obligations d'arbitrage (présence et qualification)

	ELITE		PROMOTIONNEL	
	Obligation	Validation HNSS	Validation HNSS	Obligation
JUNIOR G	Non Sf JG-CG FB voir ci dessous	Possible selon niveau	Possible selon niveau	Oui si Non caution de 300 € non restituée
CADETTES JUNIORS F	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Possible selon niveau	Possible selon niveau	Oui si Non caution de 300 € non restituée

	ELITE		PROMOTIONNEL	
	Obligation	Validation HNSS	Validation HNSS	Obligation
CADETS G	Oui si Non caution de 300 € non restituée y compris catégorie JG-CG en FB	Possible selon niveau	Possible selon niveau	Oui si Non caution de 300 € non restituée
MINIMES F	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Non	Non	Oui si Non caution de 300 € non restituée
MINIMES G	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Non	Non	Oui si Non caution de 300 € non restituée
Tri Sports MINIMES	Oui si Non pas de participation	Non	Non	Oui si Non pas de participation
Tri Sports BENJAMINS	Oui si Non pas de participation	Non	Non	Oui si Non pas de participation

7.11 Informations complémentaires

Le livret de suivi du JO sera un outil intéressant pour connaître le parcours du JO et atteste de la formation débutée dans les AS, les départements et les régions.

Trois filières de convocation aux championnats nationaux sont possibles :

- convocation après le stage national
- convocation avec une équipe de son super-territoire (ex super-région)
- convocation après avoir été sélectionné par le comité d'organisation

La validation est acquise après évaluation selon les critères définis par l'activité.

8. Tenue sportive

Pour toutes les compétitions nationales, organisées par l'UGSEL, la tenue générale des élèves doit être en conformité avec les règlements des fédérations du sport concerné.

- Les élèves d'un même établissement doivent revêtir un maillot identique aux couleurs de l'établissement.
- Le short réglementaire est aussi obligatoire et de couleur identique pour toute une équipe.
- Les maillots doivent être numérotés devant et derrière pour les sports collectifs de salle, derrière pour les sports collectifs extérieurs.
- Chaque équipe devra se munir de deux jeux de maillots de couleurs différentes.
- Le nom de l'établissement ou de son association sportive doit figurer obligatoirement sur le maillot.
- Pour les championnats nationaux, il est souhaitable que la numérotation des joueurs soit identique pour l'ensemble du tournoi.

La Commission disciplinaire et réglementaire a compétence pour statuer sur tout problème qui surviendrait en cas de non-respect de l'un de ces points.

9. Forfait

Un forfait ne peut être prononcé qu'après un retard de trente minutes sur l'heure fixée par l'organisateur de la rencontre pour un match ayant entraîné un déplacement, 15 minutes pour le tournoi national.

10. Commissions disciplinaire et réglementaire

Une commission disciplinaire et réglementaire est mise en place dans chaque Tournoi national. Elle comprend 3 personnes : le délégué de la CTN, le Président du Comité d'organisation ou son représentant, un représentant des arbitres.

11. Informations pratiques et qualifications

Au niveau territorial plusieurs cas de figure sont envisageables :

- Les règlements nationaux peuvent être intégralement appliqués cependant des aménagements locaux restent possible.
- Si peu d'équipes sont engagées, la gestion est territoriale en utilisant la formule du jeu réduit, chaque équipe devant préciser si elle s'engage en championnat ELITE ou PROMOTIONNEL.
- Toutes les rencontres en championnat PROMOTIONNEL doivent se dérouler en plateau.
- Attention au cumul du temps de jeu sur la journée.
- La CTN du mois de janvier déterminera les éventuels matchs de qualification au championnat national.
- D'autre part, toute équipe quittant une épreuve en cours de déroulement ne pourra prétendre au versement des primes kilométriques.

Ce document doit être complété par une lecture des règlements spécifiques propres à chaque sport collectif.

Tableau de composition de chacun des 8 super territoires :

SUPER-TERRITOIRES	TERRITOIRES	COMITES rattachés
A	BRETAGNE	22.29.35.56
B	PAYS DE LA LOIRE	44.49.53.72.85
C	HAUTS DE FRANCE	59C.59L.62 02.60.80
D	GRAND EST BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	67.68.54.55.57.88 08.10.51.52 21.58.71.89 25.39.70.90
E	AUVERGNE / LYONNAIS DAUPHINE-SAVOIE	03.15.19.23.43.63.87 01.42.69 07.26.38.73.74
F	PACA	2A.2B.06.83 04.05.13.30.84
G	NOUVELLE AQUITAINE OCCITANIE	24.33.40.47.64.16.17.79. 86 09.12.31.32.46.65.81.82 11.34.48.66
H	ILE DE France - NORMANDIE CENTRE	75.77.93.94 78.91.92.95 14.27.50.61.76 18.28.36.37.41.45